

Pétitions

M. Hnatshyn: Monsieur le Président, dans le seul but de prouver au leader parlementaire du gouvernement, avant qu'il ne se rende au congrès du parti libéral, que je suis un homme passablement généreux, je tiens à lui dire que j'ai prêté une oreille attentive à ses propos et que j'accorderai à sa demande le plus grand sérieux.

De même, il y a une cinquantaine de noms d'habitants de Richmond, Delta et Langley, en Colombie-Britannique. Ce sont en majorité les parents d'enfants d'âge scolaire. Ils déclarent que le régime actuel est sans valeur, car, à cause d'une erreur, on ne rend pas justice à nos enfants. Ils affirment qu'il faudrait le rectifier immédiatement afin de protéger les enfants contre ces délinquants qui sèment la panique. Il faudrait protéger les enfants contre les délinquants sexuels notoires.

En outre, j'ai reçu plusieurs pétitions de Surrey et de Delta-Nord en Colombie-Britannique qui demandent également la modification de cet article du Code criminel.

Je voudrais signaler que j'ai déjà présenté plusieurs centaines d'autres pétitions en ce sens. J'espère que le ministre de la Justice (M. MacGuigan) en prend bonne note et fera quelque chose à ce sujet. Les parents jugent la question très importante.

M. le Président: Je félicite le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) de la façon dont elle a résumé les diverses pétitions. Sa conduite sous ce rapport est exemplaire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un grand nombre de pétitions portant des centaines et des centaines de noms de citoyens de la Colombie-Britannique qui désirent rappeler au ministre que l'article 175 du Code criminel devra être modifié pour mieux protéger les jeunes contre les délinquants sexuels et tous ceux qui maltraitent des enfants. La plupart des pétitionnaires sont des parents d'enfants d'âge scolaire qui s'inquiètent que des individus reconnus pour être des délinquants sexuels, rôdent autour des écoles. Ces parents s'inquiètent parce que la loi actuelle empêche les forces policières d'assurer aux enfants la protection qui s'impose. Ils demandent en conséquence que l'article 175 soit revu.

• (1530)

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je vais tenter d'imiter le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) pour la présentation de mes pétitions. J'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de mes électeurs de Burnaby, de Nord Burnaby et de Burnaby Mountain. Ces pétitionnaires désirent signaler ce qui leur semble une faiblesse ou une lacune dans les dispositions actuelles du Code criminel ayant trait aux délinquants sexuels, plus précisément le paragraphe (e) de l'article 175. Ils réclament les modifications qui s'imposent afin que leurs enfants soient protégés contre ces délinquants. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

J'ai également une autre pétition signée par un grand nombre d'électeurs de Burnaby-Sud qui porte sur une question semblable. Je ne vais pas en répéter la teneur, mais je précise qu'elle porte une vingtaine de signatures de personnes qui sont d'avis, après les avoir examinées, que les dispositions du Code criminel n'assurent pas une protection adéquate aux jeunes de leur collectivité.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. BLAIKIE—LE CAMP DES CADETS DE L'ARMÉE DE VERNON

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de la ville de Winnipeg qui sont inquiets du fait que le nombre des inscriptions possibles au cours de cadets-chefs donné au Camp des cadets de l'armée de Vernon a été réduit de moitié, ce qui fait qu'il y aura moins de recrues cet été au camp en question. Ils se préoccupent du fait qu'au moins 11 membres du corps de cadets de l'armée en poste à Winnipeg, au Manitoba, ne pourront pas suivre ce cours bien qu'ils le souhaitent sincèrement. Par conséquent, les pétitionnaires exhortent le Parlement à ordonner au ministère de la Défense nationale d'accroître le nombre des inscriptions au cours de cadets-chefs donné cet été à Vernon, en Colombie-Britannique.

PROTECTION DES ENFANTS CONTRE LES DÉLINQUANTS SEXUELS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition émanant de certains citoyens de la Colombie-Britannique, la plupart d'entre eux de la municipalité de Surrey, qui s'inquiètent vivement à cause des carences de la loi concernant les délinquants sexuels notoires qui flânnent autour des endroits fréquentés par les enfants. Ils demandent donc à la Chambre de veiller à modifier la loi afin que les enfants reçoivent une protection suffisante. Je présente cette pétition et recommande instamment au gouvernement d'y donner suite.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions émanant de diverses municipalités de la Colombie-Britannique. La première renferme environ 340 noms. Il s'agit de parents qui vivent à Vancouver et qui réclament la modification de l'article 175 du Code criminel. Une erreur a été commise dans le texte initial. Ils demandent que cette loi soit modifiée afin de protéger les enfants contre les délinquants sexuels notoires.

J'ai reçu une pétition semblable de Vancouver-Nord et de Vancouver-Ouest contenant une trentaine de noms et réclamant une modification analogue au Code criminel, étant donné que les agents de police ne sont pas autorisés aux termes du Code actuellement en vigueur de protéger les enfants contre les délinquants sexuels notoires.